



Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.74
N/Réf. : NDA/MR/LH

ARRÊTE N° 99/51
(série A)

OBJET : Arrêté portant délégation de signature pour la délivrance de certaines pièces à Madame Dominique TARDY

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-30,

VU le Code des Communes, notamment l'article R 122-8,

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Dominique TARDY, rédacteur à la Commune d'Yerres, est autorisée à signer par délégation la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures dans les conditions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- Mme le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,
- M. le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 22 avril 1999



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

